



Demenagement. mobiliers et biens personnels

Par **steffe celine**, le **13/04/2011** à **22:08**

Bonjour, rnJ'ai demenage de la haute savoie pour l'ariege pour le travail et dans la precipitation j'ai laisse mes meubles chez des amis contre remuneration dans leur grenier. Je n'ai pas mis mes affaires dans un garde meubles car ce n'etait pas dans mes tarifs. Comme maintenant je voudrais recuperer mes affaires car je suis installee ces personnes ne repondent pas a mes appels pour recuperer mes meubles. Que puis je faire? Si ils m'empeche d'acceder a mes biens est-ce du vol ou si ils ont jettes ou abimes ou au pire revendu mes biens que dois je faire? Quels sont mes droits ou recours? Je dois louer une camionnette pour les acheminer chez moi; avancer une caution et de l'argent; si une fois la bas ils m'empeche l'acces a mes biens puis-je prevenir la gendarmerie? Pour qu'ils les obligent a m'ouvrir la porte? Merci.

Par **mimi493**, le **13/04/2011** à **22:37**

[citation]Que puis je faire? Si ils m'empeche d'acceder a mes biens est-ce du vol [/citation] non, car le vol est la soustraction frauduleuse, là vous leur avez remis.rnrnVous avez un contrat ? Un écrit ? un inventaire des biens ?

Par **steffe celine**, le **14/04/2011** à **01:09**

Non malheureusement rien d'ecrit. Je les ai paye par cheque. Mais j'ai garde avec moi toutes les preuves d'achat de la plupart du mobilier. Les factures sont a mon nom.

Par **mimi493**, le **14/04/2011** à **01:37**

S'il n'y a plus rien chez eux, ça ne vous avance pas.